

# Critères d'acceptation préanalytique

## 1 Objectif

Décrire les critères d'acceptabilité des prélèvements à la réception en rapport avec leur identification, leur conditionnement et leur transport pour une prise en charge rapide et sans réserve des examens par le service d'anatomocytopathologie.

Pour tout prélèvement non conforme, une non-conformité doit être déclarée.

## 2 Domaine d'application

Laboratoire d'anatomocytopathologie, secteur enregistrement-état frais.

## 3 Personnel concerné

- Médecins prescripteurs
- Médecins préleveurs
- Pathologistes
- Infirmiers
- ASH
- Techniciens de laboratoire, en charge de l'enregistrement des prélèvements
- Assistantes médicales
- Laboratoires extérieurs

## 4 Documents associés

👉 Conditions d'envoi des pièces opératoires au laboratoire d'anatomocytopathologie	ACP-PROC-0016
👉 Conditions d'envoi des pièces opératoires au laboratoire d'anatomocytopathologie	ACP-PROC-0009
👉 Modalités de transport des prélèvements vers le laboratoire d'anatomocytopathologie	ACP-FICO-0010
👉 Transmission, réception et enregistrement des prélèvements	ACP-PROC-0008
👉 Gestion du courrier extérieur	ACP-PROC-0021
👉 Feuille de dérogation	BPAT-FQ-0057

## 5 Critères d'acceptation de l'échantillon

### 5.1 Prélèvements reçus des services de soins

#### 5.1.1 Conditions de transport et d'identification

Les prélèvements doivent être adressés dans des contenants étiquetés au nom du patient, adaptés à la taille du prélèvement, dans les plus brefs délais :

- soit à l'état frais, pour examen extemporané ou pour techniques spéciales ou pour conservation au CRB.
- soit dans le fixateur formol tamponné à 4% (immersion totale du prélèvement)
- soit dans le R.N.A later pour les prélèvements destinés au CRB

### 5.1.2 Feuille de prescription

#### **Par le médecin préleveur**

- ☞ Tous les prélèvements doivent être accompagnés d'une feuille de prescription adéquate et documentée
  - Pour une demande d'examen anatomo-pathologique : feuille d'examen verte
  - Pour une demande d'examen cytologique : feuille d'examen blanche
- ☞ Ces feuilles d'examen doivent obligatoirement comporter :
  - l'étiquette d'identification du patient (N° de dossier, NOM, Prénom, Nom de jeune fille, date de naissance, sexe)
  - le nom du chirurgien ou du médecin prescripteur en toutes lettres
  - le nom du médecin préleveur en toutes lettres
  - la date et heure du prélèvement
  - la date de mise du prélèvement dans le fixateur
  - les données cliniques sans abréviation et le motif du prélèvement (type de pièce opératoire, latéralité, traitements antérieurs éventuels)
  - l'origine du prélèvement (bloc opératoire, consultation, etc...)

### 5.2 Prélèvements extérieurs

- ☞ Les prélèvements doivent parvenir dans des enveloppes sécurisées.
- ☞ Chaque examen doit être accompagné d'une feuille de prescription avec le nom, prénom, date de naissance du patient, nom et adresse du médecin demandeur, la raison de la demande et la date du prélèvement.
- ☞ Chaque bloc et lame reçu doit être identifié et référencé sur la feuille de demande d'analyse émise par le laboratoire extérieur.
- ☞ Le matériel (blocs/lames) ne doit pas être défectueux et le prélèvement doit être suffisant pour réaliser les examens.

### 5.3 Demandes d'examen, faites oralement

- ☞ Les demandes orales doivent être confirmées par envoi de demande écrite auprès du pathologiste

## 6 Gestion des prélèvements non conformes

### 6.1 Prélèvements provenant des services de soins

- ☞ Téléphoner au service prescripteur pour informer de l'anomalie rencontrée
- ☞ Si une action corrective immédiate est impossible, faire repartir le prélèvement avec la feuille de prescription et la feuille dérogation, en cas de problème d'identitovigilance, dans les mêmes conditions que la transmission au service d'anatomocytopathologie.
- ☞ Créer une fiche de non-conformité.

## 6.2 Prélèvements provenant de l'extérieur

- ☞ Contacter le secrétariat du laboratoire prescripteur afin d'obtenir une prescription conforme.
- ☞ Créer une fiche de non-conformité.